

● Comptes

Les comptes de l'administration hospitalière constituent une source sérielle majeure. Ils offrent une série quasiment complète pour la période 1802-1995.

Le décret du 7 floréal an XIII ordonne aux administrateurs des hôpitaux et hospices civils de dresser des comptes moral et financier annuels qui, réunis, constituent le compte général. À son tour, la loi du 10 janvier 1849 stipule que le directeur de l'Assistance Publique à Paris « prépare les budgets, ordonnance toutes les dépenses et présente les comptes de son administration »¹. Ces comptes et budgets sont ensuite « examinés, réglés et approuvés conformément aux dispositions de la loi du 18 juillet 1837 sur les attributions municipales »² ; ils n'en restent pas moins soumis à l'examen du conseil de surveillance³.

Les comptes moraux et financiers constituent une source capitale dans laquelle sont concentrées de nombreuses informations en terme de gestion centrale, de gestion locale et en terme de statistiques. L'activité annuelle de chaque établissement (hôpital général ou spécial ; hospice ; fondation) et de chaque service y est consignée. Ils compilent des données relatives aux recettes et dépenses de l'administration. Conservée sous forme de registres, la collection se compose de :

- comptes financiers, c'est-à-dire des comptes d'exécution du budget dans lesquels figurent toutes les recettes et dépenses de l'année; ainsi que le développement des dépenses. ils s'accompagnent de tableaux comparatifs.

- comptes moraux, faisant état des dépenses et recettes mais aussi des statistiques démographiques. Ils se composent d'un mémoire retraçant les faits marquants de l'année ; de tableaux récapitulatifs concernant quatre grands chapitres: la population, la mortalité et la durée de séjour (par structure et par service) ; les recettes et dépenses; les comptes en matières et les inventaires ; l'assistance médicale à domicile. Un cinquième chapitre fait état entre autres, des dons et legs acceptés pendant l'année ainsi que des acquisitions et aliénations d'immeubles ;

- comptes administratifs, qui retracent l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées au cours d'un exercice et font apparaître un résultat comptable en excédent ou en déficit. Chaque compte administratif se compose d'un compte administratif tenu par l'ordonnateur et d'un compte de gestion plus complet établi par le comptable ;

- budgets, dans lesquels figurent l'ensemble des crédits budgétaires notifiés pour l'année à chaque service. Ils sont votés aujourd'hui par le conseil d'administration.

La comptabilité de l'Assistance publique dans son ensemble a pour objectif premier de décrire le patrimoine de l'institution en tant qu'unité économique et de mettre en évidence ses transformations.

L'analyse comparative de chaque poste de dépense et de recette permet de mesurer véritablement la transformation de chaque hôpital aussi bien que de l'institution hospitalière dans son ensemble.

Elle vous permet par exemple de constater que si la part de certaines dépenses diminue progressivement au cours du XIX^e siècle, comme celles consacrées à l'entretien du patrimoine immobilier, la part d'autres dépenses augmente massivement comme les frais de personnel ou ceux consacrés aux équipements médicaux et chirurgicaux.

L'examen des pièces budgétaires et financières contribue à une étude démographique sur la population secourue, aussi bien qu'à une étude de l'institution et de chacune de ses composantes, grâce notamment aux nombreuses données chiffrées et aux statistiques. Les comptes constituent un indicateur indispensable à la mesure de la vitalité des hôpitaux et des services puisqu'ils exposent grâce aux nombreuses données chiffrées, le développement des décisions prises et la mise en œuvre des principes adoptés.

En guise de complément au fonds décrit ci-dessous, vous devrez systématiquement consulter la section ((Comptes)) de chaque chapitre du présent ouvrage. Elle contient de nombreuses données sur les comptes à échelle locale, dans chaque service et établissement.

Les écrits administratifs vous procureront aussi des données sur les comptes de l'administration hospitalière. Les recueils des arrêtés et circulaires (dits RAC), de même que les procès-verbaux des séances des conseils de surveillance et d'administration contiennent des textes consacrés aux comptes ⁴. Vous trouverez entre autres des renseignements sur le budget annuel et sur les chapitres additifs au budget ; sur les comptes financiers ; sur les comptes de gestion; sur l'approbation des comptes ; mais aussi sur la réforme de la gestion des établissements hospitaliers publics ⁵.

De plus, le bulletin municipal officiel (dit BMO) s'associe aux données citées ci-dessous, dans la mesure où il consigne les débats et les délibérations du conseil municipal et du conseil général de Paris, et par extension les avis sur les budgets de l'Assistance publique ⁶.

D'autres sous-séries bientôt communicables, ayant fait l'objet d'un instrument de recherches, seront également à votre disposition. Elles contiennent des imprimés produits par l'administration hospitalière, c'est le cas du (515 W 1 -741) ; ainsi que des procès-verbaux de la commission chargée d'élaborer un projet de règlement de comptabilité pour l'Assistance publique; et de nombreux comptes moraux, c'est le cas du (829 FOSS 1 -802) et du (822 FOSS 1 -682).

1. Article 3.

2. Article 4.

3. Article 5.

4. Voyez dans leurs tables respectives, la section « comptabilité ».

5. RAC, note du 28 février 1984, (1 J 64, p. 162-178).

6. Voir BMO, 11 avril 1990, n° 12, p. 737-748.

Bibliographie

Articles et ouvrages consacrés aux comptes

« Budget de l'Assistance publique pour 1874 ». *Gazette médicale de Paris*, 1874, p. 224. (119 PER 44)

CONGRETTEL (Odette). *Évolution financière de l'Assistance publique à travers les bilans d'une décennie 1965-1975*. Paris, université Paris IX, 1979, 181-19 p. (D-676)

FABREGAS (B.). « Budget AP-HP 1993 ». *L'Infirmière magazine*, n° 69, février 1993, p. 33. (148 PER 13)

« La maîtrise des dépenses hospitalières : l'expérience de l'Assistance publique à Paris ». *Le Concours médical*, n° 31, 1^{er} septembre 1979, p. 4862-4865. (99 PER 289)

« La trésorerie des hôpitaux de Paris ». *L'Hôpital à Paris*, n° 111, 1989, p. 7-59. (C-1161. XXII)

« Le budget de l'Assistance publique de Paris ». *La Revue philanthropique*, 1906-1907, p. 818-820. (280 PER 20)

« Le budget de l'Assistance publique en 1879 ». *L'Union médicale*, 1878, p. 340. (312 PER 6)

« Le budget général d'exploitation de l'Assistance publique de Paris pour 1978 ». *L'Hôpital à Paris*, n° 43, janvier-février 1978, p. 29-36. (C-1161. XI)

« Le projet de budget d'investissement de l'Assistance publique pour 1978 ». *L'Hôpital à Paris*, n° 43, janvier-février 1978, p. 39-45. (C-1161. XI)

MESUREUR (André). «Le budget de l'Assistance publique de Paris ». *Revue politique et parlementaire*, décembre 1907, 20 p. (B-97)

Note sur la comparaison entre les budgets de 1878 et de 1896. Montévrain, impr. de l'École d'Alembert, 1895, 95 p. (D-1347 ; D-405)

Articles et ouvrages évoquant les comptes

CANDILLE (Marcel).« Les contraintes financières des hôpitaux à travers les siècles ». *La Revue hospitalière de France*, 1980, n° 331, p. 699-720. (274 PER 72)

« Classification des dépenses de l'Assistance publique de Paris ». *La Revue philanthropique*, 1897-1898, p. 99-103. (280 PER 2)

D'ECHERAC (A.). *L'Assistance publique. Ce qu'elle fut; ce qu'elle est*. Paris, G. Steinheil, 1909, p. 309-317.(B-128) (B-128)

DURIEU (J. M.). *Code de l'administration et de la comptabilité des revenus des établissements publics contenant, par ordre alphabétique, le texte ou l'analyse des lois et des règlements anciens et nouveaux, sur la gestion des biens et la comptabilité des revenus des hospices, bureaux de charité et de bienfaisance, fabriques religieuses, et autres établissements publics*. Paris, chez l'auteur, 1823, 440 p. (A-14701)

LEGUAY (Émile). « Compte des recettes et des dépenses de l'Administration des hôpitaux, hospices et secours de la ville de Paris pendant l'exercice 1845 ». *Annales de la charité*, 1846, p. 628643. (7 PER 2)

« Mise en place du budget global, gestion des centres de responsabilité ». *Gestions hospitalières*, n° 247, juin-juillet 1985, p. 474-480. (122 PER 30)

PALLEZ (Gabriel). « Le budget primitif consolidé de l'exercice 1980 » *L'Hôpital à Paris*, n° 56, mars-avril 1980, p. 191-192. (C-1161. XIII)

RONDEL (M). « Situation financière des hôpitaux et hospices ». *La Revue philanthropique*, 1922, p. 382-386. (280 PER 43)

« Statistiques des comptes des établissements d'hospitalisation publics : exercice 1978 ». *La Revue hospitalière de France*, n° 347, janvier 1982, p. 76-80. (274 PER 76)

Fonds d'archives

□ Administration

- Registres de caisse et de comptabilité générale, an IX-1940. (7 M 1-75). 75 registres.
 - Divers registres de comptes ¹ relatifs aux loyers, aux revenus des hospices, aux revenus des Enfants-Trouvés et aux revenus des indigents, an IX-1871 (lac) : (7 M 1-35), 35 registres.
 - Registres de recettes et de loyers ², 1926-1938 (lac) : (7 M 36-55), 20 registres.
 - Registres de comptabilité générale ³, 1921 -194 0 (lac) : (7 M 56-70), 15 registres.
 - Registres de caisse, 1922-1934 (lac) : (7 M 71-75), 5 registres.
- Collection des comptes généraux des hôpitaux et hospices de Paris ⁴, an XI-1871 (lac). 48 volumes.
 - An XI-1855 (lac) : (1 M 1-18), 18 volumes.
 - An XII-1871 (lac) : (2 M 1-30), 30 volumes.

Compte moral sur la situation des hospices civils, rendu par la commission administrative de ces mêmes hospices, au conseil général d'administration, [vers 1801j. (A-1204³), 1 pièce, impr., 38 P.

- Comptes financiers, an XI-1993 (lac). (5 M 1-210), 210 volumes.

- Tableau du mouvement de la population des hôpitaux et hospices et des recettes et dépenses, 1805-1832. (20 FOSS 1), 2 pièces, ms.

Imprimés divers relatifs au budget et à la comptabilité, 1822-1910. Rapport sur les comptes moraux, 1822 ; instruction relative à la rédaction du budget des dépenses et au mode de justification des propositions de l'exercice 1832 ; rapport du conseil de surveillance sur le compte des recettes et des dépenses de 1849 ; mémoires du préfet de la Seine à la commission municipale sur les budgets 1852-1866 (lac) ; mémoire du directeur sur la situation financière de l'Assistance publique, 1886 ; extraits du compte moral sur la comptabilité, 1910. (586 FOSS 3), 20 fascicules, impr.

1. Ces registres contiennent des données sur les dons et legs, les rentes, les ventes, les cautionnements, les fermages, les établissements, l'impôt sur les spectacles, etc.
2. Loyers A et B, loyers des fondations et des legs.
3. Dont grand livre, journal général, registres de recettes, etc.
4. Cette collection regroupe à la fois les comptes de l'administration du conseil général des hospices, et les comptes de l'administration de l'Assistance publique.

- Note sur les services de monsieur Péligot, 1828. (D-255), 19 p., ms.
- Instruction relative à la rédaction du budget des dépenses et au mode de justification des diverses propositions à faire pour le service de l'exercice 1832, 1831. (C-1402), 32 p.
- Rapports sur le budget de l'administration des hôpitaux, hospices et secours de la ville de Paris, 1835-1994 (lac). Mémoires sur le budget du personnel ; états nominatifs du personnel ; rapports sur le budget, les recettes et les dépenses autres que celles du personnel ; budget de la direction des Nourrices ; mémoires au conseil de surveillance ; mémoires du préfet de la Seine au conseil municipal sur le budget de l'Assistance publique ; budget des magasins généraux et des services industriels ; budget investissement ; décisions modificatives 1, 2 et 3 ; prix de journée ; vie des hôpitaux. (4 M 1-232), 232 registres.
- Rapport du préfet de la Seine au conseil municipal sur le budget des hospices pour 1848, 1847. (D-235¹), 1 pièce, impr., 38 p.

Rapports et mémoires au conseil de surveillance sur le budget, 1849-1873 (lac).

Budget de 1849, séance du 14 août 1850: (D-235⁹), 1 pièce, impr., 28 p.
 Compte de l'exercice 1849, séance du 25 octobre 1850 : (D-2351⁰), 1 pièce, 42 p.
 Budget de 1850, séance du 26 juillet 1849 : (D-2353), 1 pièce, impr., 52 p.
 Budget de 1851, séance du 2 mai 1850 : (D-2355), 1 pièce, 44 p.
 Budget de 1851, séance du 30 mai 1850 : (D-2356), 1 pièce, 44 p.
 Budget de 1851, séance du 27 juin 1850 : (D-2358), 1 pièce, 54 p.
 Budget de 1852, séance du 2 mai 1851 : (D-23512), 70 p.
 Budget de 1852, séance du 28 mai 1851 : (D-23514); 1 pièce, impr., 39 p.
 Budget de 1853, séance du 29 avril 1852 : (D-23516), 1 pièce, 67 p.
 Budget de 1853, séance du 3 juin 1852 : (D-23517), 1 pièce, impr., 15 p.
 Budget de 1853, séance du 17 juin 1852: (D-23518), 17 p.
 Budget de 1854, séance du 30 avril 1853 : (D-23520), 48 p.
 Budget de 1854, séance du 9 juin 1853 : (D-23523), 19 p.
 Budget de 1855, séance du 4 mai 1854 : (D-23527), 47 p., ms.
 Budget de 1855, séance du 15 juin 1854 : (D-23529), 19 p.
 Budget de l'exercice 1863 : (C-2105), 87 p.
 Budget de 1871 : (C-3474), 53 p.
 Budget de l'exercice 1873: (D-7854), 42 p.

- Pièces concernant les finances de l'administration, 1849-1906. Rapport sur la situation financière ; arrêtés et circulaires ; rapports et correspondance. (791 FOSS 23/5-7), 3 liasses.
- Pièces diverses relatives aux comptes, 1855-1925. Comptabilité en deniers ; procès-verbaux d'installation des comptables des établissements et des services ; correspondance ; budget ; statistiques ; notes sur la situation financière. (791 FOSS 20/1-2), 2 liasses.
- Extraits des arrêtés du 8 janvier 1834, du 27 novembre 1839, du 7 août 1844 et du 25 août 1847 concernant les dispositions réglementaires sur la tenue des écritures et la formation des comptes en matières, 1858. (C-2121 ; C-2336 ; C-2388), 1 pièce, impr., 139 p.
- Pièces concernant les comptes de l'administration hospitalière, 1870-1872. Notes sur les subventions allouées à l'Assistance publique et sur la situation de la caisse du receveur ; registre des comptes ; journal général ; notes de frais ; relevé des dépenses et pièces sur le budget. (542 FOSS 12-47)¹, 36 liasses.
- Instruction pour l'établissement du budget hospitalier, 1875. (D-408²), 38 p.
- Arrêtés relatifs au règlement sur la tenue des écritures et à la formation de la comptabilité des économes, 1894-1901 (lac).
 - Arrêté du 15 janvier 1894 : (B-5082¹), impr., 42 p.
 - Arrêté du 1^{er} mai 1895 : (C-3326 ; B-5082²), impr., 35 p.
 - 1899 : (B-5082³), 1 pièce, impr., 123 p.
- Projet de règlement sur la comptabilité des recettes et des dépenses de l'administration générale de l'Assistance publique à Paris, [XIX^e siècle]. (B-5068. HI), 2 volumes, ms.
- Procès-verbaux de la commission chargée d'élaborer un projet de règlement de comptabilité pour l'administration de l'Assistance publique, 1900-1905. (C-2389 ; C-2501), 801 p.
- Procès-verbaux de la commission chargée d'élaborer un projet de règlement de comptabilité pour l'administration de l'Assistance publique, 1900-1905. 100 pièces, impr.
 - Séances du 26 février au 7 décembre 1900 : (822 FOSS 208-225), 18 pièces, impr.
 - Séances du 21 décembre 1900 au 17 mai 1901 : (822 FOSS 226-243), 18 pièces, impr.
 - Séances du 24 mai 1901 au 3 juillet 1903 : (822 FOSS 244-287), 44 pièces, impr.
 - Séances du 7 juillet 1903 au 18 juin 1904 : (822 FOSS 288-302), 15 pièces, impr.
 - Séances du 25 juin 1904 au 19 décembre 1905 : (822 FOSS 303-307), 5 pièces, impr.
- Rapports budgétaires de l'Assistance publique au préfet de la Seine, 1916-1917. (603 FOSS 29), 1 liasse.
- Rapport exposant les propositions de la sous-commission instituée le 3 novembre 1923, par la commission chargée d'élaborer un projet de règlement de comptabilité pour l'administration générale de l'Assistance publique à Paris, 1930. (C-3333 ; C-2115), 1 pièce, impr., 647 p.
- Prix de revient des établissements¹ de l'Assistance publique², 1950-1990 (lac). Rapports, statistiques et tableaux relatifs aux prix de revient des services d'hospitalisation, des services des hôpitaux, et à leur comptabilité. Dans chaque ouvrage, vous découvrez l'ensemble des activités et des coûts par hôpital, par service (médecine, chirurgie, etc.) et par discipline (neurochirurgie, ophtalmologie, etc.), ainsi que des hospitalisations de moyen et de long séjour. Ils consignent les dépenses du personnel, des fournitures et des produits médicaux ; les dépenses hôtelières (linge, eau, électricité, matériel) ; les dépenses des travaux et les frais divers. Ils nous renseignent également sur l'occupation des lits. (6 M 1-160), 160 fascicules.
- Éléments de comptabilité publique et de comptabilité privée, H9541. (C-1221), 193 p.
- Note sur la gestion financière des hôpitaux de l'Assistance publique à Paris : rapport et annexes, 1959. (515 W 471), 83 p. et annexes.

- Rapports au conseil de Paris sur l'activité et le budget ³ de l'Assistance publique, 1962-1995 (Iac). Ces rapports compilent des éléments statistiques relatifs à l'activité hospitalière : investissement, travaux et équipement, personnel médical et personnel non médical, gestion et budget, prix de journée, projets de délibération, humanisation des hôpitaux, capacités d'accueil, affaires domaniales, services industriels et commerciaux, informatique, PMI, SETI, université, etc. Ils font état chaque année de la place de l'Assistance publique au sein de la région Île-de-France. Ces rapports illustrés par des photographies vous permettront de visualiser les réalisations des projets détaillés dans ces ouvrages. (17 L 1-30), 30 ouvrages.
- Communication du directeur général Gabriel Pallez sur le budget de l'Assistance Publique de Paris pour 1972, décembre 1971. (515 W 474), 1 pièce, 18 p.
- Rapport du service des études et de la prévision sur le système de coordination et de traitement des comptabilités hospitalières, 1972. (515 W 476), 17 p.-IV annexes.
- Rapport sur le budget des établissements hospitaliers, 1973. (515 W 478), 1 pièce, 16 p.
- Rapport du service des études et de la prévision sur le budget de service dans le cadre d'une expérience de gestion prévisionnelle dans un service hospitalier, 1973. (515 W 477), 20 p.
- Manuel de comptabilité des dépenses engagées établi par la direction des Finances et de l'Administration générale (service central d'analyse et de gestion), 1980. (515 W 485), V-177 p.

1. C'est-à-dire : les consultations, les services techniques médicaux, les laboratoires, les services généraux et techniques.

2. Voyez l'inventaire numérique de la sous-série (6 M), disposé en salle de lecture.

3. Outre les documents budgétaires et les tarifications hospitalières, ces rapports contiennent des comptes administratifs et des comptes de gestion matières ; section *le budget de l'AP et son exécution*. Ne manquez pas de consulter l'inventaire détaillé de la sous-série (17 L) situé parmi les usuels.

- Guide pédagogique pour la formation au budget global hospitalier, 1984. (515 W 488), 1 pièce, 170 p.
- Rapport de la direction des Finances sur la situation budgétaire et résultats d'activité au 31 octobre 1988, 1988. (515 W 525), 109 p.
- Annexe au rapport de la direction des Finances sur la comptabilité analytique des hôpitaux de l'AP-HP, 1994. (515 W 533), 81 p.

□ Personnel

- Rapports sur les budgets de 1851-1855 en matières de dépenses du personnel. – 1851, séance du 13 juin 1850 : (D-235⁷), 1 pièce, impr., 39 p.
 - 1852, séance du 28 mai 1851 : (D-235¹³), 1 pièce, impr., 24 p.
 - 1853, séance du 23 mars 1852 : (D-235¹⁵), 1 pièce, impr., 43 p.
 - 1854, séance du 10 mars 1853 : (D-235¹⁹), 1 pièce, impr., 54 p.
 - 1854, séance du 28 avril 1853 : (D-235²²), 1 pièce, impr., 19 p.
 - 1855, séance du 30 mars 1854 : (D-235²⁶), 1 pièce, impr., 25 p.
 - 1855, séance du 18 mai 1854 : (D-235²⁸), 1 pièce, impr., 15 p.
- Mémoire sur le budget du personnel de l'administration pour l'exercice 1855, 1855. (D_23526), 25 p.

- Mémoire au conseil de surveillance sur le budget du personnel pour l'exercice 1861, 1860. (C-2104 ; D-989), 1 pièce, impr., 37 p.

❑ **Autres documents**

- Compte financier, moral et statistique de l'établissement de convalescence de Saint-Cloud, 1831. (D-257) 1.
- Recueil formé pour son instruction particulière par un officier principal d'administration des hôpitaux militaires pour l'exécution des règlements relatifs aux comptabilités en deniers, objets de consommation et mobilier, 1833. (D-254) 2.
- Comptes du receveur, 1900-1912 (lac). (791 FOSS 7), 2 liasses.

1. Anciennement coté (133 FOSS 8).

2. Anciennement coté (133 FOSS 5).